



Programme d'Électrification Rurale APPEL À PROJETS 6 N° 01-2022/ADER

AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Objet : Projets d'électrification rurale dans les Régions **ANALANJIROFO, BETSIBOKA** et **VAKINANKARATRA**

1. Pour la mise en œuvre de la politique du secteur de l'énergie, le Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures (MEH) et l'Agence de Développement de l'Électrification Rurale (ADER) cherchent à accélérer le processus d'électrification rurale d'une façon efficace et effective, en assurant la qualité de la mise en œuvre des projets. Pour cela, ils envisagent de promouvoir des projets visant à maximiser l'impact positif de l'électrification sur la base d'une nouvelle approche axée sur la valorisation des Plans Directeurs Régionaux indicatifs (PDRi) et qui maximise l'engagement du secteur privé dans la définition des projets à développer. Ces plans tiennent compte des « Pôles de Développement » prioritaires identifiés selon des critères socio-économiques et priorisent l'utilisation des énergies renouvelables, pour l'électrification des zones cibles sous le régime d'Autorisation ou de Déclaration. Les PDRi constituent une des bases du Plan National d'Électrification (PNE), en matière d'Électrification Rurale ;

2. Dans ce contexte, les investisseurs et/ou les opérateurs, publics ou privés, seuls ou réunis en consortium (c'est-à-dire un groupement permanent, ou un groupement créé aux fins d'un Appel d'Offres spécifique qui s'engage à se constituer en une société de droit Malagasy une fois sa candidature retenue à l'issue de la présente procédure d'Appel à Projets), qui souhaitent investir dans le secteur, sont invités à soumettre **des lettres d'intérêt pour développer des projets d'électrification rurale** dans les trois (03) Régions **Analanjirifo, Betsiboka** et **Vakinankaratra**, en choisissant la technologie, basée sur les énergies renouvelables, notamment **le solaire et l'hydroélectricité**, qu'ils considèrent la plus appropriée ou la plus efficace, pour répondre aux besoins d'électrification des localités définies par les plans indicatifs et réparties en lots ci-après :

Régions	N° Lot	Nombre Localités	Districts concernés	Technologie
Analanjirifo	1	2	Fenerive Est et Sainte Marie	Solaire
	2	5	Mananara-Avaratra	
	3	6	Mananara-Avaratra et Maroantsetra	
	4	7	Maroantsetra	
	5	8	Maroantsetra	
Betsiboka	1	9	Maevatanàna	Solaire
	2	8	Maevatanàna	
	3	2	Kandreho	
	4	4	Tsaranàna	
Vakinankaratra	1	8	Mandoto	Solaire
	2	28	Mandoto	Hydroélectrique

3. À l'issue du processus d'Appel à Projets, l'Autorité Concédante attribuera des Autorisations ou des Déclarations pour la construction et l'exploitation des installations de Production et de Distribution d'énergie électrique à la firme dont la proposition est retenue, basée sur le plan d'affaire proposé ;

4. Les firmes ou les consortiums intéressés devront répondre aux critères suivants : i) avoir des expériences concluantes en ingénierie, dans la conduite de travaux de construction et d'exploitation d'installations de production d'énergies renouvelables, notamment le solaire et l'hydroélectricité, et de distribution d'électricité, ii) disposer de capacités financières suffisantes et d'expériences concluantes dans la mobilisation de financements et iii) démontrer leur intégrité financière vis-à-vis de l'État. Par ailleurs, les firmes doivent démontrer leur motivation pour réaliser les projets et fournir les informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les projets qu'elles souhaiteraient développer selon le **modèle de soumission**, avec ses Annexes et Pièces Jointes, disponibles sur les sites web du Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures (www.energie.gov.mg), de l'ADER (www.ader.mg) et de l'Office de Régulation de l'Électricité (www.ore.mg) ;

5. La liste indicative des projets avec la cartographie des localités cibles est disponible aux sites web ci-dessus, dans le fichier PJ7 en annexe, et les firmes intéressées peuvent demander par e-mail des informations complémentaires à l'adresse électronique ap6@ader.mg ;

6. L'ensemble du dossier d'expression d'intérêt doit être rédigé en français¹ et comprendre :

- i. Le Formulaire de candidature AMI : **lettre de Manifestation d'Intérêt** et ses Annexes (selon le modèle préétabli disponible dans les sites web mentionnés ci-dessus) :
 - a. Annexe 1 : Présentation de l'entreprise ou du consortium, références techniques et compétences des soumissionnaires dans le secteur,
 - b. Annexe 2 : Déclaration du soumissionnaire dûment remplie dans son intégralité
 - c. Annexe-3 : Lettre d'engagement à réaliser des études économiques, environnementales et sociales requises,
- ii. PJ 1 : Liste du personnel affecté au projet avec leur poste respectif²,
- iii. PJ 2 : CV courts (2 pages) ou biographies courtes (2 paragraphes résumé) du personnel clé dédié à ce projet³ (selon le modèle fourni),
- iv. PJ 3 : États financiers⁴ des trois (03) dernières années seulement en EURO ou en DOLLAR ou en ARIARY (en cas de consortium, états financiers de chaque entreprise) certifiés par un commissaire aux comptes. Ce dernier ne doit en aucun cas être membre du personnel du soumissionnaire ou du consortium,
- v. PJ 4 : Formulaire d'aide pour l'élaboration de critère d'évaluation des États Financiers,
- vi. PJ 5 : Certificat de non-faillite daté d'au moins trois (3) mois, délivré par un Tribunal de Commerce, et toutes autres informations relatives aux actions judiciaires auxquelles le Soumissionnaire pourrait être partie ;

7. Les dossiers doivent être fournis **par Région et par Lot**, sous le format suivant : **Version papier signée en 2 exemplaires (dont un original et une copie) et en version numérique sur clé USB** ; et doivent être déposés, sous pli fermé, à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard à la date indiquée dans le calendrier ci-dessous à **10 heures** avec la mention : « Appel à Manifestation d'Intérêt - Appel à Projets 6 N° 01-2022/ADER – Région ... (indiquer la Région) - Lot N°... indiquer le numéro du Lot auquel la firme ou le consortium souhaite manifester son intérêt) » ;

Les firmes ou les consortiums intéressés peuvent se manifester pour un ou plusieurs Lots. Si c'est pour plusieurs Lots, la firme ou le consortium doit présenter un dossier d'expression d'intérêt complet avec les annexes et pièces jointes **par Lot**.

Les dossiers de Manifestation d'Intérêt seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les dossiers arrivés **hors délai** ne seront pas recevables :

Adresse : Agence de Développement de l'Électrification Rurale
Logement N°12, cité des Travaux Publics, Alarobia – 101 Antananarivo Madagascar ;

8. Calendrier :

Régions concernées par l'Appel à Projets	Date de lancement de l'AMI	Séances de présentation des projets		Remise des manifestations d'intérêt
		Date et heure	Lieux	
Analanjirifo	05 mai 2022	18 MAI 2022 à 10 heures	- Bureau de l'ADER - Bureau de la Région Analanjirifo	17 JUN 2022 à 10 heures
Betsiboka		17 MAI 2022 à 10 heures	- Bureau de la Région Betsiboka	
Vakinankaratra		17 MAI 2022 à 10 heures	- Bureau de la Région Vakinankaratra	

9. La présélection des firmes se fera sur la base des expériences similaires et de celles de son personnel ainsi que sur ses capacités technique et financière à développer le projet selon les critères définis dans la **Grille d'évaluation des Manifestations d'Intérêt** disponible dans les sites web ci-dessus ;

10. Les intéressés sont priés de noter que **cette annonce ne constitue pas une demande de propositions**. Après examen des lettres d'intérêt, l'Autorité Concédante invitera les **firmes présélectionnées** à soumettre des propositions pour évaluation dans le cadre de l'**Appel à Projets**.

Antananarivo, le **05 MAI 2022**
Le Secrétaire Exécutif de l'ADER



Notes :

- ¹ les états financiers (PJ 3) en anglais pourront être acceptés, le reste des documents devra être fourni en français pour être conforme.
- ² Au minimum : 1 chef de projet, 1 expert technique et 1 expert financier.
- ³ Merci de prendre note que seules les deux premières pages des CV seront considérées dans le cas où des CV de plus de deux pages seraient soumis.
- ⁴ Bilans, compte de résultats, tableau de flux de trésorerie et variation des capitaux.